



Stein Monast S.E.N.C.R.L. AVOCATS

70, rue Dalhousie
Bureau 300
Québec (Québec) G1K 4B2
CANADA

Téléphone : 418.529.6531
Télécopieur : 418.523.5391

www.steinmonast.ca

Québec, le 21 mai 2008

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2


OBJET: Demande d'approbation du Plan d'approvisionnement
2008-2017 du Distributeur
Votre référence : R-3648-2007 phase 1
Notre dossier No : 1038998

Chère Consoeur,

Nos clientes, l'AQCIE et le CIFQ, tiennent à informer la Régie qu'elles appuient la demande formulée par le Distributeur dans sa lettre du 11 avril 2008 visant à faire déclarer irrecevable la partie de la preuve de la FCEI qui a trait à l'établissement de la « facture » de transport qui doit être supportée par le Distributeur de même qu'à la répartition des coûts de transport entre les diverses clientèles du Distributeur.

Encore que les propositions de la FCEI à cet égard puissent présenter un intérêt, nos clientes estiment qu'elles se rapportent à des matières qui sont susceptibles d'être considérées à l'occasion de causes tarifaires et non pas dans le contexte de l'examen du plan d'approvisionnement. Elles ajoutent qu'à tout événement, il ne saurait être approprié de les considérer dans le contexte de la présente demande alors qu'elles ne se rapportent pas à la preuve qui a été soumise par le Distributeur, qu'elles n'ont pas été annoncées dans la demande d'intervention de la FCEI et qu'elles ne font pas partie des sujets qui ont été retenus par la Régie, de sorte qu'aucun intervenant n'a eu l'opportunité de présenter une preuve à ce sujet.

Veuillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.


Stein Monast, S.E.N.C.R.L.
Procureurs de L'AQCIE ET DU CIFQ

PP/Im
c.c. par courriel seulement :
Hydro-Québec –Me Yves Fréchette
Les intervenants